



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:

10 NOV. 2015

Question élargie N° 9

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 10 novembre 2015

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une **question élargie** en relation avec l'introduction du futur cours unique d'éducation aux valeurs, baptisé «Vie et Société», à **Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale et Ministre de l'Enseignement supérieur**.

Début octobre, Monsieur le Ministre avait annoncé que les travaux de préparation pour le futur cours unique d'éducation aux valeurs, baptisé «Vie et Société», continuaient comme prévu et que le concept pédagogique serait probablement présenté à la fin du mois d'octobre. Monsieur le Ministre avait par ailleurs reconfirmé qu'au niveau fondamental le cours ne serait pleinement mis en place qu'à la rentrée 2017, mais que des projets pilotes débuteraient déjà en septembre 2016. Quant aux lycées, le Ministre envisage la possibilité d'y instaurer le cours dès la rentrée 2016. Enfin, un accord aurait été trouvé entre le Ministère de l'Éducation nationale et l'Université en vue de préparer la formation, respectivement la réorientation professionnelle de certains titulaires du cours de religion catholique actuel.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les précisions suivantes de la part de Monsieur le Ministre :

1. **Quel est l'état d'avancement des préparations à la mise en place effective des nouveaux cours de « Vie et Société » dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire ? Est-ce que les parties intéressées sont informées régulièrement de l'avancement des discussions ?**
2. **Quelles sont les dispositions de l'accord avec l'Université ? Concerne-t-il uniquement le cas des détenteurs d'un Bachelor en pédagogie religieuse attribué depuis septembre 2011 par l'Institut luxembourgeois de Pédagogie religieuse, c'est-à-dire l'ancien Institut Catéchétique de l'Archevêché ? Combien de personnes sont concernées ?**
3. **Qu'en est-il des titulaires du cours de religion actuel qui n'ont pas les qualifications requises pour enseigner le cours unique ou un autre cours du programme scolaire ? Comment ces personnes seront-elles réorientées ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Claude ADAM